

**ARRETE DE STATIONNEMENT
RESTRICTION DE STATIONNEMENT
1 AVENUE DES VIGNES-BENETTES
A2026-189**

Le Maire de la Commune du Pecq,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 411-1, L. 411-6, R110-2, R411-8, R411-26,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Considérant La demande du bailleur 1001 VIES HABITAT sis 1, Avenue des Vignes-Benettes – 78230 LE PECQ, pour stationner un bus de l'association ETINCELLE nécessitant une restriction de stationnement **le mercredi 24 juin 2026, de 14H00 à 16H00,**

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'association ETINCELLE est autorisée à occuper le domaine public **le mercredi 24 juin 2026, de 14H00 à 16H00** au droit du 1, Avenue des Vignes-Benettes – 78230 LE PECQ.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et considéré comme gênant sur les deux emplacements situés côté rue, **du mardi 23 juin 2026, à 12H00 jusqu'au mercredi 24 juin 2026, à 17H00.**

Les véhicules contrevenants seront mis en fourrière.

ARTICLE 3 :

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurés par les soins des Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication sur le site Internet de la commune.

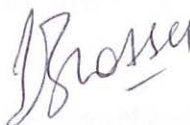
ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commissaire Divisionnaire, chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Saint-Germain-en-Laye et les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Pecq, le 11 juin 2026



Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Brosse', written over a horizontal line.

Anne-Laure de BROSSES